

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



Sur la photo : madame Denise Heine et monsieur Réjean Dufresne

Une citoyenne de Saint-Liboire bien connue, madame Denise Heine, a reçu le prix Hommage Aînés 2022. Ce prix souligne l'apport d'une personne aînée œuvrant bénévolement dans sa région pour favoriser le mieux-être des personnes aînées. Quelle chance nous avons de bénéficier de l'énergie inépuisable de cette grande dame ainsi que de celle de son mari, monsieur Réjean Dufresne. Sans leurs apports dans la municipalité, plusieurs activités telles que : la pétanque, les voyages, les dîners d'amitié et le concert de Noël, pour n'en nommer que quelques-unes, n'auraient pas lieu.

Madame Heine ne répond pas seulement présente auprès des aînés, elle s'occupe aussi des paniers de Noël qui viennent en aide aux familles plus démunies. Sa bonté rayonne donc sur tous les citoyens de notre village.

Ce n'est pas sa première récompense pour son implication, car elle avait reçu dans le passé une médaille du lieutenant-gouverneur du Canada ainsi que le prix Germain Deslauriers. Quel parcours!

Le conseil municipal, les employés municipaux, citoyennes et citoyens, vous disent MERCI et FÉLICITATIONS!

Volume 39 • Numéro 6
OCTOBRE 2022

Le prochain Reflet sera
DISPONIBLE LE 15 NOVEMBRE



Saint-Liboire



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

À la
mairie

CONSEIL
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL
Premier mardi
de chaque mois,
19 h, sauf exception

Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h à 12h et 13h à 16 h
Vendredi : Fermé
Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30
Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30
Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30
Samedi (2e et 4e de ch. mois) : 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)
<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services MUNICIPAUX

France Desjardins, GMA

Directrice générale
& greffière-trésorière

Nadine Lavallée

Greffière-trésorière adjointe

Roxane Castonguay

Adjointe administrative

Nancy Heins-Vallée

Agente à la comptabilité

Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment
et environnement

Monic Guérin

Agente administrative

Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

Éric Bessette

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Karl Pelchat

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Jonathan Avard

Employé de voirie

Martin Bougie

Directeur incendie

Serge Desjardins

Service de premiers répondants

LA VIE À SAINT-LIBOIRE

OCTOBRE 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Jeudi	20	18 h	Atelier : Confection de dumpling et wonton	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Vendredi	21	19 h	Rallye de jeux d'adresse du Comité des aînés	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Samedi	22	10 h	L'heure du conte : Spécial Halloween	21, place Mauriac Bibliothèque
Lundi	31	16 h à 19 h	Collecte de bonbons	

NOVEMBRE 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	1 ^{er}	13 h 30	Bingo de la Fadoq	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Mardi	1 ^{er}	19 h	<i>Séance du conseil</i>	Hôtel de Ville - salle du conseil
Dimanche	5 au 6		On recule l'heure ! Retour à l'heure normale	
Mardi	8	13 h 30	Cartes de la Fadoq	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Vendredi	18	19 h	Course des chevaux du Comité des aînés	21, place Mauriac Salle Jean XXIII

Surveillez le prochain Reflet et nos réseaux sociaux pour les informations concernant la vaccination antigrippale. La date sera le 30 novembre 2022.





Saint-Liboire



Félicitations!

FRANÇOIS GUENTERT

La Municipalité de Saint-Liboire est fière de compter un nouveau Lieutenant au sein de son Service de protection et d'intervention d'urgence.

*Elle désire donc **FÉLICITER MONSIEUR FRANÇOIS GUENTERT** pour l'obtention de ce titre. Agissant en tant que pompier de la municipalité depuis maintenant 10 ans, monsieur Guentert a réussi tous les cours requis pour l'obtention de ce titre.*

*Le conseil municipal, les employés municipaux, citoyennes et citoyens, vous souhaitent **BON SUCCÈS** dans l'exercice de vos nouvelles fonctions !*



Tara et les dragons



théâtre
interactif
et musical
pour enfants

La bibliothèque de Saint-Liboire vous invite **samedi 5 novembre à 10 h.**

ACTIVITÉ GRATUITE POUR LES ENFANTS

À l'occasion de son centième anniversaire, le roi organise une fête où tous les habitants du royaume sont convoqués. Tara, la petite orpheline, est très nerveuse et hésitante à l'idée de quitter la forêt. Les dragons, ses amis de toujours, lui offrent une épée, un sac de pierres et l'encouragent à partir à l'aventure. Un conte de fées qui plaira aussi aux garçons et où tous les rêves sont permis!

Les ateliers du Zoo de Granby vous présente:

LES ANIMAUX SAUVENT NOËL.

Activité gratuite pour les enfants de 4 ans à 9 ans

samedi 3 décembre de 10 h à 11 h

À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-LIBOIRE



Rudolf, le renne, s'est cassé la patte ! Vite, il faut remplacer notre ami au nez rouge, mais qui pourra remplir ce défi ?



Nouvelles acquisitions

Romans adultes

- Place des Érables (tome 4 et 5) / Tremblay-D'Essiambre, Louise
- Noa / Levy, Marc
- Deux prises contre toi / Verilli, Sandra
- Sur la route du tabac (tome 2) / Lorrain, France
- Swipe à gauche / Beaudry, Jennifer
- État de terreur / Clinton, Hillary Rodham

21, place Mauriac

450 793-4751

Documentaires jeunesse

- Spécial vacances / Bergeron, Alain M.
- La marmotte / Dufresne, Colette

Romans jeunesse

- La cachette d'Halloween / Bryant, Megan E
- Capitaine Carbone / Ure, Jean
- Ciel! Encore un prof extraterrestre! / Coville, Bruce
- Pepito et l'affreux bandit / Jungman, Anne

Albums

- La chèvre, l'âne et la visite au marché / Puttock, Simon
- Roméo le rat romantique / Tremblay, Carole
- Je raffole de l'école! / Munsch, Robert N.
- Dessine-moi une équipe! / Munsch, Robert N.
- Un ours pour déjeuner! / Munsch, Robert N.
- La reine Et-Que-Ça-Saute / Allard, Caroline
- Lustucru, le loup qui pue / Demers, Dominique
- Papa je t'aime! / Inches, Alison
- Petit Paul / Spires, Ashley



BÉNÉVOLES
ON A BESOIN
DE VOUS!

ATELIER : CONFECTION DE DUMPLING ET WONTON

JEUDI, 20 OCTOBRE 18 H À 20 H 30

20 \$ PAR PERSONNE (PLACES LIMITÉES)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

PAR TÉLÉPHONE : 450 793-4751

PAR COURRIEL : biblio@st-liboire.ca



L'Heure
du
Conte



Spécial HALLOWEEN
Venez déguisés pour plus de plaisir!

François animera cette activité.
Samedi, 22 octobre à 10 h

Bienvenue aux enfants âgés de 3 à 7 ans!

HALLOWEEN

La collecte des bonbons
se déroulera

le 31 octobre de 16 h à 19 h

et la sécurité sera assurée
dans les rues bénévolement
par nos premiers répondants
et nos pompiers.

À noter qu'il y aura
du café et chocolat chaud,
sous la gloriette du
Parc des Bénévoles.



Le retour à l'heure
normale de l'Est
s'effectuera dans la nuit
du 5 au 6 novembre 2022



Le Salon des familles



Kiro le Clown, porte-parole de la journée

Samedi 29 octobre
9 h à 17 h



3200 Boul Laframboise, Saint-Hyacinthe
Entrée 8



Des exposants qui plairont à toute la famille!
Événement multigénérationnel
Halte-garderie avec animation de La Pie Curieuse
Kiro le Clown en avant-midi



Marché de Noël de Saint-Liboire

À la salle des Chevaliers de Colomb, 1655, rang Saint-Édouard

Une occasion exceptionnelle pour découvrir
le talent des artisans et artistes de la région.

Samedi 26 novembre 2022
Dimanche 27 novembre 2022
De 10 h à 16 h



LE MOT DE L'INSPECTEUR



en bâtiment et en environnement

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE



Selon le règlement de zonage, il est permis d'installer un abri d'auto temporaire entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mai. Après cette date, l'armature et le recouvrement devront être enlevés totalement.

L'abri d'auto temporaire doit être distant de 2,5 mètres (8 pieds) de l'emprise de la rue et de 0,5 mètre d'une ligne latérale de lot. Sur les lots de coin, une distance minimale de 3 mètres (9,9 pieds) de l'emprise doit être observée pour les premiers 15 mètres (49,2 pieds) afin de ne pas nuire à la visibilité et au déblaiement de la neige. Enfin, il doit être utilisé qu'à des fins de stationnement.

Nous comptons sur votre entière collaboration.

L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS



L'entreposage de véhicules récréatifs tels que les roulotte, tentes-roulotte et roulotte motorisées est autorisé dans les cours arrière et latérales. Il est aussi autorisé dans l'entrée carrossable, sauf pour les premiers 4,5 mètres (15 pieds) de l'emprise de la rue qui doivent être laissés libres.

De plus, de tels véhicules peuvent être habités uniquement sur les terrains de camping. Seul l'entreposage (stationnement) est autorisé sur toute autre propriété.



LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS VOUS INFORME

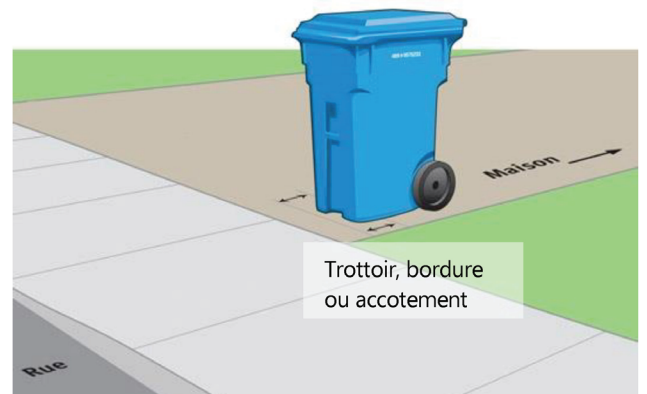


Stationnement de nuit

Selon le règlement no 306-18 établissant les dispositions concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la Municipalité et autorisant certaines personnes à émettre des constats d'infraction « **Il est interdit de stationner tout véhicule dans les chemins publics de la Municipalité entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril, de minuit à 6 heures** »

Avis concernant les différents bacs

Pour ne pas nuire à la circulation ou au déneigement qui commencera bientôt, il est important de déposer vos bacs à ordures, de récupération ou de matières organiques au bon endroit. Vous pouvez suivre les indications au croquis ci-joint, soit de placer les bacs de façon à dégager le trottoir ou la voie publique et **laisser un espace entre les bacs** (lorsqu'il y en a plus d'un), pour faciliter les manœuvres du camion.



COMITÉ DES AÎNÉS



Région
Richelieu-Yamaska

Les activités intérieures ont repris pour les 50 ans et +, à la salle communautaire Jean XXIII

À 19 h, le 21 octobre : Course de chevaux

À 19 h, le 18 novembre : Rallye de jeux

À ne pas manquer :

Le 16 décembre : Noël chez les aînés

Inscrivez ces dates à votre calendrier...le comité des aînés de la municipalité est fier d'offrir des activités diversifiées à toutes les personnes de 50 ans et + et tient à remercier la Fadoq Saint-Liboire pour sa précieuse collaboration.

Le comité des aînés

Denise Heine, Georgette Meunier, Denis Chabot, Pierre Heine, Marie-Josée Daudelin, Yves Taillon et Yves Winter

FADOQ DE ST-LIBOIRE

Les activités intérieures ont repris à la salle Jean XXIII, à 13 h 30.

11 octobre : Cartes

20 octobre (11 h 30) : Dîner-anniversaire

1^{er} novembre (exceptionnellement) : Bingo

8 novembre : Cartes

17 novembre (11 h 30) : Dîner-anniversaire

22 novembre : Bingo

4 décembre Dîner de Noël

Renouvellement de la carte de membre (entre le 1^{er} août 2022 et le 31 mars 2023)

La Fadoq Saint-Liboire vous propose de renouveler votre carte de membre pour deux ans au prix de 45 \$. Ainsi, vous économisez 5 \$. Lors de votre renouvellement, vous recevrez un avis.

Vous avez 50 ans et + et vous désirez devenir membre de la Fadoq Saint-Liboire? Contactez un des membres du conseil d'administration. **La FADOQ est là pour vous !**

Un programme de mise en forme

En collaboration avec le centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, la FADOQ Saint-Liboire organise une session de mise en forme. Elle devrait débuter le 9 janvier, les lundis et mercredis de 9 h 30 à 10 h 30 à la salle communautaire Jean XXIII. Le groupe est limité à quinze personnes. Si vous souhaitez faire partie de ce groupe, donnez votre nom à Gérald Miron au 579-245-0079. Si besoin il y a, nous tenterons une demande pour une deuxième session.

Un dîner des Fêtes

Le dîner de la Fadoq aura lieu le 4 décembre 2022. Lors d'un appel téléphonique, un membre du conseil vous offrira des billets avant que ceux-ci soient mis en vente à un public élargi.

Le conseil d'administration de la Fadoq Saint-Liboire



Gérald Miron, président
Suzanne Nadeau, vice-présidente
Denise Heine, secrétaire
Mireille Brodeur, trésorière
Nicole Cornellier, administratrice
Denise Dansereau, administratrice
Christiane Lauzon, administratrice

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial



- Merci aux visiteurs et aux bénévoles lors des portes ouvertes du 17 septembre dernier
- Merci à tous les bénévoles et les participants qui ont fait du brunch annuel de la Fabrique, un beau succès.

Lors de la messe du 25 septembre dernier, nous avons eu une belle célébration et la présentation des jeunes inscrits dans les parcours de catéchèse ainsi que les catéchètes bénévoles qui les guident. Accompagnons ces jeunes et leurs parents dans nos prières tout au long de cette année catéchétique. Que l'Esprit-Saint vienne mettre dans leurs cœurs le goût de toujours en savoir plus sur ce que Dieu peut faire dans leur vie s'ils le prient avec foi. Par la prière, nous restons en contact avec Dieu. Prions ensemble pour les personnes qui vivent la guerre, la violence, la maladie ou autres : demandons à Dieu de leur donner du courage.

Venez fêter l'Halloween avec nous! Le 31 octobre, les portes de l'église seront ouvertes de 16 h à 19 h. Des surprises et des sucreries vous attendent. Bienvenue à tous !



Réservez dès maintenant votre soirée du 24 décembre, la messe de Noël à St-Liboire sera célébrée à 19 h 00



Seigneur,
Voici nos jours
qui raccourcissent
et nos nuits qui s'allongent.
Sur les uns et les autres,
mets la force de ta Lumière
et la simplicité de ta Paix dans nos cœurs.

Que cet automne,
loin de nous fixer
sur l'hiver qui s'en vient,
ouvre notre cœur
à la chaleur sans prix
de ton Amour
qui porte du fruit,
aujourd'hui, demain
et pour la joie
des siècles et des siècles. Amen





*Conférence horticole « Tout sur le compostage »,
le 7 novembre 19 h 15, à la salle municipale (1384 rue Principale) de
Saint-Valérien avec M. Normand Fleury*

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » recevra le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 15, Normand Fleury, technicien en horticulture. Après ses études en horticulture et en paysagisme à Ottawa, il a séjourné plus de deux ans en Europe pour des stages de perfectionnement. Il a travaillé 25 ans au Jardin botanique de Montréal. Avec lui, nous apprendrons tout sur le compostage!



Lors de cette soirée, il y aura aussi l'échange, entre les membres, de semences identifiées.

Dès maintenant, notez à votre agenda, la conférence du 28 novembre à Upton avec l'équipe de Fleuristerie Bergeron, sous le thème « Décorations de Noël ».

Au plaisir de se rencontrer le 7 novembre prochain, à St-Valérien!

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers
Yves Winter, président

3.clochers.com@gmail.com www.sheltc.fsheq.org



PROGRAMME D'INSERTION SOCIAL



Saviez-vous que le Centre de formation des Maskoutains offre des programmes d'insertion sociale pour les personnes de 16 ans et plus vivant des difficultés d'ordre personnel ou professionnel? Ces programmes s'adressent aux individus qui présentent l'une ou l'autre des incapacités suivantes : déficience intellectuelle légère, trouble du spectre de l'autisme, difficulté d'apprentissage, problème de santé mentale, scolarisation insuffisante avec difficulté d'adaptation et traumatisme crânien.

Les différentes formations donnent accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition de compétences de base. L'intégration sociale favorise l'autonomie et le sens de l'initiative, la gestion et l'organisation du quotidien, le développement personnel et social, la communication et les relations interpersonnelles, la responsabilisation de l'individu, la créativité et la mise en forme physique.

3 programmes sont offerts au point de service de Saint-Hyacinthe. Le programme Caméléon amène les élèves à travailler dans une friperie et effectuer différents projets en lien avec le recyclage de vêtements. Il y a également Camé-recycle qui consiste à participer à différents plateaux de travail en lien avec la cuisine, l'hygiène de vie, les arts, l'activité physique, la communication et plus encore. Toujours à Saint-Hyacinthe, le programme Cafétéria est offert et celui-ci consiste à travailler au bistro du Centre de formation des Maskoutains. Les élèves effectuent toutes les tâches en lien avec la gestion et la mise en œuvre d'un service alimentaire.

Au point de service d'Acton Vale, nous retrouvons le programme IS Vélo. Par le travail dans l'usine-école d'Action Sport Vélo, chaque adulte a l'occasion d'explorer le métier d'aide-mécanicien de vélos qui comprend les tâches de démontage de vélos usagés, remise à neuf de vélos, récupération de divers matériaux et entretien des lieux de travail.

Pour plus d'informations sur ces programmes ou pour connaître toute l'offre de service de l'éducation aux adultes, vous pouvez communiquer directement avec la conseillère en information scolaire et professionnelle du SARCA.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec





Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

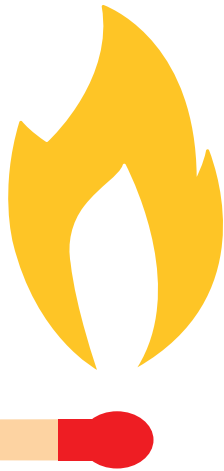


CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!



Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies



PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINT-LIBOIRE

ATTENTION ! ATTENTION !

FORMATION DE PREMIERS RÉPONDANTS :

**5-6 NOVEMBRE, 12-13 NOVEMBRE,
19-20 NOVEMBRE ET 26-27 NOVEMBRE**

AVIS IMPORTANT

- ⇒ *Le service des Premiers Répondants de Saint-Liboire vous avise qu'il est possible que nous soyons absents sur certains appels d'urgence par manque d'effectif.*
- ⇒ *Nous sommes maintenant que 8 premiers répondants pour couvrir 24hrs / 7 jours.*
- ⇒ *C'est malheureux, mais c'est la réalité.*
- ⇒ *Mais, ne vous inquiétez pas, lorsque vous composez le 911, le service ambulancier est toujours disponible et se rendra à votre chevet.*

Serge Desjardins, président-coordonnateur



Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de Saint-Liboire sont là !

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 octobre 2022 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Madame la conseillère Marie-Josée Deaudelin.

Messieurs les conseillers Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

Les conseillers Jean-François Chagnon et Martine Bachand sont absents de la rencontre.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-10-214

Il est proposé par Yves Taillon appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre et extraordinaire du 13 septembre 2022.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Offre pour banque de temps -NSLONE
- 3.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 3.5 Demande d'appui des producteurs(trices) acéricoles du Québec
- 3.6 Demande d'appui TRCAM
- 3.7 Formation comité – Municipalité / Fabrique
- 3.8 Offre pour plans et devis (ingénieur et architecte) – garage à sel
- 3.9 Demande au fonds de développement rural
- 3.10 Abattage d'arbres au bureau municipal et au Parc des Bénévoles
- 3.11 Demande d'appui du CCCPEM – biodiversité fruitière
- 3.12 Offre pour 3 ans déneigement divers endroits
- 3.13 Demande de la SHELTC
- 3.14 Comité Accès à l'information et protection des renseignements personnels
- 3.15 Renouvellement de contrat avec CITAM

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 APAM – renouvellement de la cotisation annuelle 2023
- 4.2 Demande d'aide financière pour formation de pompiers volontaires
- 4.3 Demande d'achat de 21 paires de bottes de cuir pour les pompiers

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2022-2023
- 5.2 Demande de traverses pour motoneige du Club Asan 2022-2023

- 5.3 Achat de roues et pneus d'hiver pour le Ford Escape

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Adoption du Budget 2023 de la RIAM
- 6.2 Offre de services Englobe
- 6.3 Offre pour banque de temps Contrôle PM
- 6.4 Achat d'une génératrice pour le projet Morin Deslauriers

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Demande de dérogation mineure 131, rue Cordeau
- 7.2 PIIA 75, rue Gosselin
- 7.3 PIIA 115, rue Gosselin
- 7.4 Demande d'amendement au règlement de zonage #86-97

8. LOISIRS ET CULTURES

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal des séances ordinaire du 6 septembre et extraordinaire du 13 septembre 2022

Résolution 2022-10-215

Il est proposé par Yves Taillon appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux des séances ordinaire du 6 septembre et extraordinaire du 13 septembre 2022 soient adoptés tels que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-10-216

Il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois de septembre 2022 totalisant la somme de 158 376,17 \$, en plus des salaires versés au montant de 49 852,44 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-10-217

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 193 681,49 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Offre pour banque de temps - NSLONE

Résolution 2022-10-218

Considérant qu'il s'avère avantageux de fonctionner avec une banque de temps pour transiger avec NSLONE notre nouvelle ressource en technique informatique;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une banque de temps de 10 heures moyennant la somme d'environ 850 \$ plus les taxes applicables selon l'estimé fourni par NSLONE et d'en effectuer le paiement.

3.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

La directrice générale procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

3.5 Demande d'appui – Producteurs (trices) acéricoles du Québec

Résolution 2022-10-219

Attendu que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

Attendu que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

Attendu que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

Attendu que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

Attendu que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

Attendu que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

Attendu que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

Attendu que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

Attendu que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

Attendu que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

Attendu que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

Attendu que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

Attendu que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de

l'acériculture en forêt publique;

Attendu que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

Attendu qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

> De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

> D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

3.6 Demande d'appui – TRCAM

Résolution 2022-10-220

Considérant la demande d'appui de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie dont une lettre adressée au Premier Ministre monsieur François Legault;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la TR-CAM dans sa lettre adressée au Premier Ministre monsieur François Legault.

3.7 Formation d'un comité – Municipalité / Fabrique

Résolution 2022-10-221

Considérant la rencontre du 15 septembre 2022 tenue entre des membres du conseil de la Fabrique et quelques membres du conseil municipal avec la présence de monsieur Gérald Miron président de la Fabrique et Yves Winter maire de la municipalité Saint-Liboire;

Considérant qu'il a été convenu de former un comité de 3 ou 4 personnes de chaque conseil afin de commencer les démarches pour l'acquisition de l'église et du terrain par la municipalité de Saint-Liboire;

Considérant la situation, cette acquisition permettrait de pérenniser la bâtisse (Église) actuelle;

Considérant que ces biens ont été acquis et bâtis par nos ancêtres et que ces biens revêtent un aspect patrimonial d'une grande valeur et en partie de la population de Saint-Liboire;

Considérant l'intérêt des membres du conseil de commencer de façon officielle une telle démarche;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le maire Yves Winter et les conseillers Yves Taillon, Claude Vadnais et Jean-François Chagnon sur ce comité et qu'une première réunion de ce comité soit tenue en octobre.

3.8 Offre pour plans et devis (ingénieur et architecte) – garage à sel

Résolution 2022-10-222

Considérant le besoin de construire un garage à sel, et qu'une subvention peut nous être accordée en lien avec cette construction;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les soumissions de l'ingénieur Larocque Cournoyer ingénieurs au montant d'environ 24 000\$ et de l'architecte Un à Un Architectes au montant d'environ 13 400\$ tous deux, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter que ce montant sera pris à même la subvention à venir du PRABAM.

Cette résolution annule la résolution numéro 2022-09-196.

3.9 Demande au fonds de développement rural

Résolution 2022-10-223

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire veut déposer un projet dans le cadre d'une demande d'aide au fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour améliorations au Parc des Bénévoles.

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains pour le programme du Fonds de développement rural;

> D'autoriser la directrice générale France Desjardins à signer tout document relatif au projet de « Améliorations au Parc des Bénévoles », et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint Liboire.

3.10 Abattage d'arbres au bureau municipal et au Parc des Bénévoles

Résolution 2022-10-224

Considérant qu'il y a deux arbres morts dans la cour du bureau municipal ainsi qu'un autre dans le Parc des Bénévoles;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Le Grimpeur datée du 22 octobre 2022 au montant d'environ 3 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.11 Demande d'appui du CCCPEM – Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière

Résolution 2022-10-225

Considérant que le CCCPEM (Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture ;

Considérant que le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire ;

Considérant que le projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, les municipalités, les citoyens et les organismes afin de créer des projets qui ont les objectifs suivants :

> Contribuer à l'augmentation de la biodiversité, au verdissement et à la lutte aux îlots de chaleur.

> Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement et des écosystèmes.

> Établir des sources de nourriture pérennes qui vont contribuer à la sécurité alimentaire.

> Développer la solidarité, la cohésion et l'entraide communautaire.

> Promouvoir des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie.

> Faire découvrir aux citoyens des variétés fruitières indigènes.

> Bâti un réseau connecté de projets et d'acteurs en agriculture urbaine sur le territoire de la MRC.

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire souhaite devenir l'hôte d'un projet de forêt nourricière;

Considérant que le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Liboire appuie la demande d'aide financière du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) pour la réalisation du projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière.

3.12 Offre pour 3 ans – déneigement divers endroits

Résolution 2022-10-226

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente pour déneigement à divers endroits offre d'une durée de 3 ans;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Entreprise Denis Chabot enr. datée du 26 septembre 2022 au montant de 1 200 \$ par année pour les 3 prochaines années et d'en effectuer le paiement.

Les endroits à déneiger sont : trottoir devant l'école sur la rue Saint-Patrice, trottoir avant et arrière du bureau municipal 151, rue Gabriel et trottoir au 21, Place Mauriac.

Le maire Yves Winter déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations. Le maire suppléant Claude Vadnais prend donc la présidence.

3.13 Demande de la SHELTC

Résolution 2022-10-227

Considérant la demande de la SHELTC concernant le remboursement de location du local de l'Église de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au remboursement de location du local de l'Église Saint-Liboire au montant de 200 \$ et d'en effectuer le paiement.

À la fin de ce point le maire et le maire suppléant reprennent chacun leur siège,

3.14 Comité Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Résolution 2022-10-228

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Liboire doit constituer un tel comité;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des ren-

seignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Liboire;

> Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe;

> De la directrice générale France Desjardins;

> De l'agente à l'accueil Monic Guérin;

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Liboire dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Liboire de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

3.15 Renouvellement de contrat avec CITAM

Résolution 2022-10-229

Considérant que le contrat avec CITAM vient à échéance en décembre prochain;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement du contrat avec CITAM tel que leur offre de renouvellement datée du 28 septembre 2022 pour les trois prochaines années au montant annuel de 1 023,99 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 APAM – renouvellement de cotisation annuelle 2023

Résolution 2022-10-230

Considérant la demande de renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM (Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie) pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM pour la cotisation annuelle 2023 au montant de 25 \$ / pompier et une tarification de 100 \$ / heure lorsque les services sont requis, de plus qu'une somme de 115 \$ pour l'utilisation de Survi-Mobile de Cauca et d'en rembourser les frais.

4.2 Demande d'aide financière pour formation de pompiers volontaires

Résolution 2022-10-231

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2021;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à

temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, 5 pompiers pour le programme opérateurs d'autopompe, 6 pompiers pour le programme désincarcération, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

4.3 Demande d'achat de 21 paires de bottes de cuir pour les pompiers

Résolution 2022-10-232

Considérant qu'aux dernières sorties de feu des pompiers plusieurs d'entre eux ont été blessés aux mollets compte tenu du frottement de leurs bottes de caoutchouc sur les mollets;

Considérant que le directeur demande la possibilité de faire l'achat de bottes de cuir qui sont plus malléables;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 21 paires de bottes de cuir de pompier approuvé NFPA selon la soumission de l'Arsenal au coût d'environ 350\$ la paire de bottes, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2022-2023

Résolution 2022-10-233

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'abrasif pour la prochaine saison hivernale ainsi que le transport d'abrasif et que deux fournisseurs ont été invités à soumissionner;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat d'abrasifs auprès de Carrières Acton au prix de 45,41 \$ la tonne métrique plus les frais environnementaux et le contrat de transport plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Demande de traverses pour les sentiers de motoneige saison 2022-2023 Club ASAN

Résolution 2022-10-234

Considérant la demande du Club ASAN pour traverses des sentiers de motoneige pour la saison 2022-2023;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les traverses du Club ASAN pour traverses de sentiers de motoneige pour la saison hivernale 2022-2023 en leur mentionnant toutefois de porter une attention particulière aux traverses qu'ils emprunteront.

5.3 Achat de roues et pneus d'hiver pour le Ford Escape

Résolution 2022-10-235

Considérant la demande pour achat de roues et pneus d'hiver pour le véhicule Ford Escape;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 4 roues et pneus d'hiver pour le véhicule Ford Escape tel que la soumission déposée par Bourdage Pneu Mécanique au montant d'environ 1 776 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Résolution 2022-10-240

Considérant que la demande a été déposée le 8 septembre 2022;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins

Considérant que le bâtiment principal a été construit en 1980 avec une marge de recul à l'emprise de la rue de 18,55 mètres;

Considérant que la marge de recul projeté à l'emprise de la rue du garage isolé serait de 16 mètres;

Considérant que l'implantation projeté du garage projeté se situe à 1,50 mètre de la limite arrière du terrain;

Considérant que la portion du terrain du 143 rue Rodier fut acquis plusieurs années après la construction du bâtiment principal au 131 rue Cordeau;

Considérant que dans la cour avant du garage projeté il y a la présence de plusieurs arbres faisant office d'écran de visibilité à partir de la rue et que l'implantation vise à conserver le plus grand nombre d'arbre possible;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> D'autoriser la demande de dérogation mineure, demandée par Chantal Petit et Alain Côté, propriétaires, pour l'implantation d'un garage isolé implanté dans la cour avant, dépassant de 2,51 mètres la façade du bâtiment principal, sous-conditions;

> Que le revêtement extérieur du garage isolé projeté reprend les mêmes couleurs et matériaux que le revêtement extérieur du bâtiment principal;

> Que l'implantation au sol du garage isolé respecte les plans soumis lors de la demande de dérogation mineure et de la demande de permis;

> Qu'un maximum d'arbres situés dans la cour avant du garage soit conservés et advenant l'obligation de l'abattage d'un de ceux-ci, un autre arbre devra être replanté à proximité de l'emplacement de l'arbre coupé.

> Que la remise localisée dans la cour latérale gauche du bâtiment principal soit démolie avec l'acquisition auprès de la municipalité d'un permis de démolition.

7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 75, rue Goselin

Résolution 2022-10-241

Considérant que la demande a été déposée et complétée le 8 septembre 2022 par le requérant;

Considérant que l'implantation d'un bâtiment multifamilial isolé sur un terrain adjacent à un terrain où est construit une maison unifamiliale isolée est assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 308-18;

Considérant que les travaux de construction sont conformes aux objectifs et aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no.308-18;

Considérant que l'implantation d'un bâtiment trifamilial isolé répond aux exigences de densification du périmètre d'urbanisation;

Considérant que l'ensemble du projet est conforme à la réglementation en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Résolution 2022-10-236

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2023 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2023, tel que soumis;

> Copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

6.2 Offre de services Englobe

Résolution 2022-10-237

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une étude plus poussée quant au prélèvement d'échantillons sur un amas pierre que possède la municipalité et qui pourrait servir dans le projet de construction des services d'aqueduc et d'égout des rues Morin et Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense totalisant environ 2 200 \$ plus les taxes applicables à Englobe pour essais de laboratoire pour le dossier Morin et Deslauriers et d'en effectuer le paiement.

6.3 Offre pour banque de temps Contrôle PM

Résolution 2022-10-238

Considérant qu'il y a lieu de procéder à renflouer la banque de temps de Contrôle PM;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Contrôle PM selon sa soumission au montant d'environ 21 375 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.4 Achat d'une génératrice pour le projet Morin Deslauriers

Résolution 2022-10-239

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'une génératrice dans le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Morin et Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Générateur Drummond selon sa soumission au montant d'environ 35 975 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant sera pris à même la subvention de la TECQ.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure 131, rue Cordeau

du CCU :

> D'autoriser la demande au PIIA2022-09-02, déposée par le requérant, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment multifamilial isolé sur un terrain adjacent à un terrain où est construit un bâtiment unifamilial isolé, sous-conditions;

> Que la façade du mur extérieur arrière du 75 rue Gosselin se retrouve en retrait d'au moins d'un (1) mètre de la façade du mur extérieur avant du 85-89 rue Gosselin, de manière que l'implantation projeté du bâtiment s'insère dans l'alignement établi par les bâtiments voisins.

7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 115, rue Gosselin

Résolution 2022-10-242

Considérant que la demande a été déposée et complétée le 8 septembre 2022 par le requérant;

Considérant que l'implantation d'un bâtiment multifamilial isolé sur un terrain adjacent à un terrain où est construite une maison unifamiliale isolée est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 308-18;

Considérant que les travaux de construction sont conformes aux objectifs et aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no.308-18;

Considérant que l'implantation d'un bâtiment trifamilial répond aux exigences de densification du périmètre d'urbanisation;

Considérant que l'ensemble du projet est conforme à la réglementation en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> D'autoriser la demande au PIIA2022-09-01, déposée par le requérant, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment multifamilial isolé sur un terrain adjacent à un terrain où est construit un bâtiment unifamilial isolé, sous-conditions;

> D'obtenir un permis de lotissement pour effectuer l'opération cadastrale visant à élargir le terrain de 0,50 mètre afin que le projet soit conforme à la réglementation en vigueur.

7.4 Demande d'amendement au règlement de zonage #86-97

Résolution 2022-10-243

Considérant que les lots 1 345 563 et 1 345 562 possèdent également un grand potentiel de densification et de développement;

Considérant que l'amendement au règlement de zonage pourrait permettre que les projets soient construits à la pièce sans considérer un projet d'ensemble puisque les trois (3) lots ayant un potentiel de densification appartiennent à des propriétaires différents;

Considérant que le projet nécessite plusieurs amendements aux règlements de zonage et de lotissement dont l'ajout d'articles, la création d'une zone et l'ajout de dispositions aux articles existants;

Considérant que certains éléments du projet projeté nécessitant un amendement réglementaire pourrait impacter négativement le potentiel d'aménagement et de développement des lots quant à l'implantation des bâtiments et de leurs dépendances;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> De refuser la demande d'amendement au zonage no.86-97, déposée par Michel Morin, afin de permettre l'implantation d'un projet résidentiel ajou-

tant trois (3) bâtiments multifamiliaux de quatre (4) logements sur un terrain comportant déjà un (1) bâtiment isolé bifamilial.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Aucun comité

Monsieur Jean-François Chagnon : Absent

Monsieur Claude Vadnais : Aucun comité

Monsieur Yves Taillon : Jardin – Congrès FQM – Comité Rivière Noire

Monsieur Serge Desjardins : Aucun comité

Madame Martine Bachand : Absente

Monsieur le Maire, Yves Winter : MRC (x2) – École Henri-Bachand – Projet Morin Deslauriers (réunion de chantier) Bourse agricole – Fabrique – Une MRC 17 histoires – Congrès FQM – Repas des aînés

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 7 septembre au 4 octobre 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-10-244

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 20 h 02.

Yves Winter,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1er novembre 2022.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MARDI 1^{ER} NOVEMBRE 2022 À 19 H**



**COPIE
DU CENTRE**
IMPRIMERIE COMMERCIALE
CAPTATION & WEBDIFFUSION

T 450 513-0468
17145 grand rang St-François
St-Hyacinthe QC J2T 5H2
info@copieducentre.com
www.copieducentre.com



**Pharmacie
Nicolas Borri**
Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri
54 Saint-Patrice,
Saint-Liboire J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861

**LIVRAISON
GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.
9h30 à 18h
Mer. Jeu. 9h30 à 20h
Sam. 9h30 à 17h
Dim. Fermé

Membre affilié à

Proxim

AR

Mathieu St-Onge

Tél.: 450 253-8690
514 456-8690

A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée

Fax: 450 253-0017
info@arelectrique.ca
www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



www.coopauxpetitssoins.com

450 771-0605

info@coopauxpetitssoins.com



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



DONALD BERGERON

Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



Gestion de
patrimoine



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

Rénovations J.G. Daudelin Inc.

C 450 278.7551
657, 7^e rang
C.P. 430
Saint-Dominique
Québec J0H 1L0

Jean-Guy Daudelin
R.S.Q. 9340-2004-20

Détaillant autorisé
SERRUPRO

Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBQ 2310-0340-16

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MVRC** *Johnny Vac*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBQ: 5729-5388-01

**constructions
DESLANDES**

1 844-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBQ 2864-2908-53

Nos professionnels

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION

& FILS
INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



Pierre Dion
Saint-Liboire

1 800 808-4481
Cell.: 450 223-4481
Tél.: 450 793-4481

POMPAGE
St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC® **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie



Soudure
Maskoutaine

Daniel Beauregard, *propriétaire*

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

RE/MAX
RENAISSANCE

AGENCE IMMOBILIÈRE
906 Rue Des Capucins, Bureau 203
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J6

MARYSE MORIN



COURTIER IMMOBILIER
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com
remax-quebec.com



Plomberie - chauffage
POULIOT
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

admin@pouliotpm.com | pouliotpm.com

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Proprio
Direct

AGENCE IMMOBILIÈRE

**À vendre par
le proprio
...et son courtier!**

Michèle
Sansoucy

Courtier immobilier
résidentiel



450 779-8465

msansoucy@propiodirect.com



*Les couleurs terres
et les différentes
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent
de fraîcheur
printanier.*



**MEUBLES
BERNARD TANGUAY**

meublesbernardtanguay.com / 450-773-0785

